

Le Cateau



Conseil municipal

& vous

Principales délibérations de la séance du 5 avril 2018

Présents : André BIHANGOU, Charles BLANGIS, Jean-Paul BURLION, Françoise CAMPIN, Aline CHAPEL, Serge CHRÉTIEN, Sylvie CLERC, Laurent COULON, Sylvie DECRESSONNIÈRE, Olivier DESCAMPS, Annie DORLOT, Guy DRUENNE, Nadine DRUESNE, Brigitte GRENIER, Jacques JANTI, Jean-Claude LEGRAND, Michaëlle LEGRAND, Marie-Thérèse LEMOINE, Joëlle MANESSE, Bruno MANNEL, Joseph MODARELLI, Isabelle PIÉRARD, Michel RICHARD, Serge SIMÉON,

Excusés : Cyril CHAPEL, Carole HIBOUX, Angélique PLAQUIN, Brigitte REZGUI, Thierry THÉBERT

Minute de silence à la mémoire des victimes des attentats de Trèbes et Carcassonne

Préalablement à l'ouverture de la séance du conseil municipal, Monsieur le Maire a demandé à l'assemblée de respecter une minute de silence à la mémoire des victimes de l'attaque terroriste du Trèbes et Carcassonne qui a fait 4 morts le 23 mars dernier. « Nous avons tous été meurtris par ce nouvel attentat. Ce soir, j'aimerais que nous ayons une pensée pour les victimes : Jean Mazières, Hervé Sosna,

Christian Medves et le Colonel Arnaud Beltrame, dont l'acte héroïque a bouleversé et ému la France et les Français. En donnant sa vie, en s'opposant à la barbarie, il sert l'humanité toute entière. Cet acte de courage, nous ne devons surtout pas l'oublier... Ayons également une pensée pour tous les militaires, les policiers, les gendarmes, les policiers municipaux qui, chaque jour, veillent à notre sécurité. »

Information au Conseil municipal

► Travaux de construction de la nouvelle école Langevin

Monsieur le Maire précise que les travaux de l'école Langevin n'ont pas encore débuté. Le transport des terres effectué depuis quelques jours résulte simplement de la mise en sécurité du site, suite aux fouilles archéologiques qui avaient occasionné des excavations de plus de trois mètres de profondeur, rendant le site particulièrement dangereux dans ce quartier résidentiel et à proximité d'un groupe scolaire.

Il s'agit donc d'une mesure de précaution et d'une mise en sécurité du site. Quant aux travaux de construction de la nouvelle école Langevin, la date de démarrage du chantier sera communiquée ultérieurement.

► Transports de terre

Par ailleurs, la commune est traversée depuis quelques temps par des transports de terre résultant des travaux d'aménagement d'un terrain synthétique au complexe sportif Léo Lagrange et de la mise en sécurité du site de la future école Langevin.

Le début des travaux officiels de construction de l'école emportera aussi des transferts de terre, tout comme le chantier Aldi (plus de 30 000m³) qui devrait lui démarrer la seconde quinzaine d'avril.

Nous comprenons aisément la gêne occasionnée et l'incompréhension des citoyens constatant ces transports de terre passant obligatoirement par le cœur de ville.

Il faut savoir que ces terres sont destinées à favoriser un nouveau lieu d'agrément et de promenade sur l'ancienne voie ferrée reliant l'ancien pont rue de Landrecies au quartier Matisse. L'année prochaine, ce site destiné à la promenade mais aussi à la fonctionnalité éventuelle du club hippique sera aménagé. Une étude a d'ailleurs été réalisée en ce sens. Profitant de ces terres transportées gratuitement, nous réaliserons l'année prochaine une amélioration du cadre de vie et un embellissement de ce site reliant deux quartiers.

En attendant, il faut malheureusement endurer quelques désagréments. Je sais toutefois que la majorité des Catésiennes et des Catésiens le comprendront.

Fixation des taux d'imposition :

BAISSE DU TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE BÂTIE DE 10 %

Pour donner un coup de pouce aux ménages subissant les augmentations de la fiscalité indirecte, de la CSG pour les retraités, des taxes, de l'énergie ; et grâce aux plans d'économie mis en oeuvre depuis quelques années, le conseil municipal a décidé - sur proposition de Monsieur le Maire - de voter une diminution de 10% du taux communal de la taxe foncière.

« L'Etat a engagé, depuis 2015, une baisse conséquente de ses dotations envers les communes. Notre ville a répondu par plusieurs plans d'économie en vue d'éviter une hausse de la fiscalité. Vous avez compris nos efforts de gestion et nous vous en remercions.

Aujourd'hui, notre réorganisation des services, notre faible endettement et notre excédent permettent d'envisager une baisse de la taxe foncière de 10% (avec un taux à 21% au lieu de 23,45%).

C'est un effort réel de la ville envers ses citoyens au moment où

- ▶ la fiscalité indirecte est la plus forte de tous les pays européens (45,5% des prélèvements). Elle prend divers aspects : hausse de la CSG (notamment sur les retraités), hausse provoquée de la taxe sur les produits pétroliers, hausse des principaux éléments de la vie quotidiennes (gaz,...)

- ▶ le commerce local, l'artisanat, les entreprises souffrent. L'impact de la baisse sera un élément conséquent de l'aide apportée et un encouragement.

C'est cela la solidarité dans notre ville.

L'effort consenti sur nos fonds propres est de 150 000 € (pour la baisse de la taxe foncière) auquel s'ajoutent les 36 455 € de la prise en charge de la Défense Sécurité Incendie, pour laquelle nous avons refusé - par délibération du 21 février 2018 - la fiscalisation.

Dans cette période difficile, nous devons aider nos citoyens qui souffrent et nos acteurs actifs de la vie locale. Notre excellente gestion nous autorise cette baisse de la fiscalité pour nos concitoyens tout en nous obligeant à optimiser encore notre gestion. C'est la mission des élus. »

Les élus ont souscrit à ces arguments, soulignant que toute baisse était la bienvenue et qu'il était important de contribuer à diminuer la charge fiscale pesant sur les ménages.

Les taux votés sont donc les suivants :

- Taxe d'habitation : 24,87%
- Taxe sur le foncier bâti : 21% (pour mémoire 23,45% en 2017)
- Taxe sur le foncier non bâti : 62,39%

Vote : unanimité

Subventions traditionnelles

- ▶ Zikenstock : 8 000 €

Vote : 26 voix pour et 3 abstentions

- ▶ Commanderie de la Chaude Andouille : 1 500 €

Vote : 23 voix pour et 4 abstentions

(MM. Mannel et Druenne ne prennent pas part au vote)

- ▶ Commune Libre du Corbeau : 2 000 €

Vote : unanimité

- ▶ Association du Marché aux Bestiaux : 1 000 €

Vote : unanimité

Compte administratif 2017 et affectation des résultats

Le compte administratif fait apparaître :

- **en section d'investissement**, un résultat cumulé de 3 860 270,26 € pour les dépenses et de 2 117 907,38 € pour les recettes, et un résultat reporté (années antérieures) de 2 953 038,93 €, soit un excédent de 1 209 676,05 €.

- **en section de fonctionnement**, un résultat cumulé de 6 200 861,92 € pour les dépenses et 7 948 084,08 € pour les recettes, auquel il faut ajouter l'excédent reporté en 2017 (4 927 027,04 €).

- ▶ **Au final l'excédent disponible pour le Budget Primitif 2018 s'élève à 6 674 249,20 €**

Vote : 24 voix pour et 4 abstentions
(de par la loi, monsieur le Maire ne prend pas part au vote)

Concours des maisons fleuries 2018

Le Conseil municipal accorde une somme globale de 1 200 € pour récompenser les participants au concours 2018 des maisons fleuries.

Vote : unanimité

Construction de l'école Langevin Demande de subvention

Dans le cadre de la construction d'un nouveau groupe scolaire Langevin, le conseil municipal sollicite une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Un dossier de demande de subvention d'un montant de 1 048 500,18 € (soit 40% du montant hors taxe des travaux) sera déposé auprès des services de la sous-préfecture.

Vote : unanimité

Subvention exceptionnelle

Le conseil municipal accorde une subvention exceptionnelle de 800 € à l'association des anciens combattants pour l'achat d'un nouveau drapeau - l'ancien ayant été détruit dans l'incendie de l'habitation dont a été victime le porte-drapeau de l'association.

Vote : unanimité

Budget prévisionnel 2018

L'élaboration du budget primitif 2018 tient compte des éléments soulevés lors du débat d'orientation budgétaire :

- recul de la dotation générale de fonctionnement non compensée par la faible progression des autres dotations ;

- volonté de contenir la pression fiscale ;
- maintien d'une politique d'investissements soutenus ;

- maîtrise des dépenses de fonctionnement

► Le budget primitif se présente comme suit :

- **en section de fonctionnement,**

les dépenses ont été évaluées à 10 534 108,95 €
et les recettes à 13 992 689,20 €,

soit avec un suréquilibre de 3 458 580,25 €

- **en section d'investissement,**

les dépenses et recettes - à l'équilibre - ont été évaluées à 8 711 925,07 €

► **Les investissements pour 2018 s'élèvent à plus de 6,5 millions d'euros**

- Travaux de voirie : 480 000 €

Rue de la République (aménagement des abords de la Fontaine Rolland), parking Ponsin (suppression d'un espace vert et extension du parking), place des Mulquinières (suppression d'un espace vert et reprise de pavage), rue du Bois Monplaisir, Route de Guise, et avenue du Maréchal Leclerc (réfection des trottoirs), rue Louis Carlier (enfouissement des réseaux et réfection des trottoirs, bordures et chaussées), rue de la Digue (réfection des trottoirs et pose de gardes corps), aménagement de giratoires.

- Bâtiments communaux : 680 000 €

Hôtel de ville (remplacement des cadrans) ; Marché aux Bestiaux (réfection du réseau d'eau potable et pose de nouveaux compteurs séparés halle/salle) ; Mise en accessibilité (école Curie, Palais des Sports et complexe Léo Lagrange) ; Palais des Sports (mise en conformité du panneau de basket-ball) ; Complexe Léo Lagrange (aménagement d'un terrain synthétique).

► Les points forts du budget 2018



BAISSE
de la fiscalité locale



MAÎTRISE
des dépenses courantes
et de personnel



POURSUITE
de la politique d'investissement

- Groupes scolaires : 2 925 000 €

Construction de la nouvelle école Langevin et autres travaux

- Travaux divers : 2 400 000 €

Vidéoprotection (reprise générale et extension du réseau) ; Délocalisation d'un poste transformateur électrique rue du Bois Monplaisir ; Mise en sécurité de la croix de l'abbatiale Saint-Martin ; requalification du centre-ville

- Acquisition : 63 000 €

Totems d'entrée de ville ; bac arrière pour tracteur ; autolaveuse (Palais des Sports) ; blocs béton antiovoiture bélière ; mobilier urbain ; matériel audio pour le cinéma

- Divers : 55 000 €

Mission environnementale pour le PLU (demande de l'Etat) ; matériel informatique ; instrument de musique ; frais d'insertion

Vote : 25 voix pour - 4 abstentions

En 2018, la ville investit près de 3 millions d'euros dans la construction d'une nouvelle école Langevin



Création d'une aide aux commerces et à l'artisanat

Afin d'accompagner la requalification urbaine et de développer l'implantation et la reprise de commerces et d'artisans sur le territoire, dans un contexte national très compliqué, le conseil municipal a décidé de créer une aide à l'installation.

Cette aide prend la forme d'une subvention correspondant aux trois premiers mois de loyer (plafonnée à 500 € par mois) reconductible les trois premiers mois de la seconde année. En cas d'acquisition des murs, cette aide serait plafonnée à 500 € par mois pendant 3 mois.

Cette aide concerne l'implantation de commerces et d'artisans dans des locaux commerciaux vacants.

L'aide concerne les EURL, SARL et autoentrepreneurs. L'activité doit relever du commerce, de l'artisanat ou des services (hors banque et assurances).

Modalité d'attribution : un courrier circonstancié de demande devra être adressé à Monsieur le Maire, accompagné d'une présentation détaillée du projet. LE versement interviendra à terme échu, mensuellement, dans la limite de 500 € par mois.

Le conseil municipal a décidé que cette aide financière de soutien aux commerces et à l'artisanat sera effective à compter du 1^{er} juin 2018.

Vote : unanimité

Desaffiliation de la Communauté urbaine de Dunkerque au Centre de Gestion du Nord

Le Conseil municipal a émis un avis défavorable à la demande de désaffiliation de la Communauté urbaine de Dunkerque au Centre de Gestion du Nord, arguant que cette désaffiliation aurait des conséquences financières pour l'ensemble des communes affiliées au centre de gestion.

Vote : 25 voix pour et 4 abstentions

Régie de recette - voyage des aînés

La commune organise un voyage pour ses aînés le jeudi 31 mai 2018. Au programme, visite de la Brasserie Goudale à Arques suivie d'un repas dansant au restaurant l'Oasis de Winnezele.

Le conseil municipal a fixé un tarif de 40 € pour les conjoint(e)s des participants n'ayant pas atteint l'âge de 63 ans.

Vote : 25 voix pour et 4 abstentions

Contrat d'association avec l'école Saint-Joseph

Dans le cadre du contrat d'association avec l'école Saint-Joseph, la ville du Cateau-Cambrésis a l'obligation légale de verser une participation aux frais de fonctionnement pour les élèves catésiens scolarisés dans les classes élémentaires (soit 58 élèves à la rentrée 2017/2018)

Au compte administratif 2017, les dépenses de fonctionnement pour un élève de primaire s'élèvent à 283,90 €. Le conseil municipal propose d'allouer à l'école Saint-Joseph la somme de 16 414 € (58 élèves x 283 €)

Vote : 20 voix pour et 9 abstentions

Par ailleurs, le conseil municipal propose d'allouer une participation forfaitaire (non obligatoire) de 131 € pour les élèves de maternelles, soit un total de 4 323 € pour les 33 élèves catésiens.

Vote : 18 voix pour, 9 voix contre et 2 abstentions

Questions diverses

► **Conseil d'administration de la RTC** : Madame Lucette Tranger a souhaité quitter le conseil d'administration de la RTC. La candidature de Monsieur Didier Maréchalle a été approuvée par le Conseil municipal.

Vote : unanimité

► **Avenir dans les écoles face aux ouvertures et fermetures de classe** : Deux classes seront fermées à la rentrée prochaine à Seydoux et à Matisse, faute d'effectifs suffisants. Mais des classes seront ouvertes à Curie et Herbin, notamment du fait de la mise en place des classes de CP à 12 élèves.

Anticipant la nouvelle organisation à prévoir pour la rentrée prochaine

dans les écoles concernées, les services de la ville travaillent sur cette question avec les enseignants et l'inspection. Pour Herbin, une nouvelle salle de classe sera aménagée dans l'une des deux encore disponibles. Quant à l'école Curie, une grande salle de plus de 50m² sera récupérée et cloisonnée pour accueillir deux classes dès la rentrée 2018.